



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de PRÉMERY

Pétitionnaire :

Société NTZ SOLAR dont le siège social est situé 10 rue Ferrandi – 75006 PARIS

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de crête de 3 955,23 kWc située Route de Nolay sur le territoire de la commune de Prémery.

Dates de l'enquête publique et permanence du commissaire enquêteur :

Du mercredi 15 novembre 2023 à partir de 9h00 au vendredi 15 décembre 2023 jusqu'à 15h30 (31 jours consécutifs).

Mme Josette DESBORDES, technicienne supérieure de la DTT en retraite, commissaire enquêtrice titulaire (ou son suppléant) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Prémery les :

- mercredi 15 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- lundi 20 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- mardi 5 décembre 2023 de 8h00 à 11h00
- vendredi 15 décembre 2023 de 13h15 à 15h30

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact dans laquelle est inséré un résumé non technique du projet)

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Frantz ROESCH – société NTZ SOLAR – 10 rue Jean Ferrandi – 75006 Paris (Téléphone : 06.70.54.29.94 – Courriel : fr@ntz.solar).

Lieu de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- à la mairie de Beaumont-la-Ferrière, Giry, Lurcy-le-Bourg, Nolay, Oulon, Prémery, Saint-Benin-des-Bois, Sichamps et dans les communautés de communes Les Bertranges et Amognes Cœur du Nivernais.
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice titulaire, Mme Josette DESBORDES à la mairie de Prémery, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public.
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-premery@nievre.gouv.fr

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de de Beaumont-la-Ferrière, Giry, Lurcy-le-Bourg, Nolay, Oulon, Prémery, Saint-Benin-des-Bois, Sichamps, aux sièges des communautés de communes Les Bertranges et Amognes Cœur du Nivernais, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").